tant total des recettes réalisées grâce à la vente de ces six principaux types de céréales sera inférieur au produit moyen des ventes effectuées au cours des cinq années précédentes.

Maintenant je me hâte de dire que chaque fois que la proportion atteindra exactement 99 p. 100 ou se rapprochera davantage de 100 p. 100...

M. Korchinski: On jongle avec les décimales.

L'hon. M. Lang: ...on propose de n'effectuer aucun versement pour l'année en cause. Mais pour toute année où les recettes brutes seront inférieures à 99 p. 100, un paiement sera effectué à même la caisse, pour porter les recettes brutes des producteurs à 100 p. 100 de la moyenne des cinq années précédentes.

M. Korchinski: On jongle avec les décimales.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. On devrait laisser le ministre faire son exposé et la présidence trouve qu'il lui est difficile de prononcer un discours au milieu d'interruptions semblables.

L'hon. M. Lang: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. On a opté pour la moyenne de cinq ans comme mesure essentielle des recettes brutes provenant des céréales, enregistrées récemment dans la région des Prairies. Une moyenne de cinq ans n'a rien de particulièrement magique, mais elle me paraît la meilleure solution entre une période trop courte où les hausses et les baisses pourraient être trop marquées, et une période trop longue, alors que, dans l'ensemble, les recettes globales ont tendance à être moins élevées les premières années, ce qui nuirait par trop à notre mode d'opération.

Nous nous proposons d'établir les paiements aux producteurs d'après leur participation récente au marché, c'est-à-dire que les versements seront payés aux producteurs en fonction de leur contribution récente au marché. Là encore, pour établir cette participation récente, nous comptons, lorsque la caisse aura existé pendant trois ans, nous fonder sur l'année en cours et sur les deux années précédentes. Nous nous sommes arrêtés sur le chiffre de trois ans comme compromis entre le chiffre de l'année en cours comme indice de participation à un marché soumis à de nombreuses fluctuations, et une période supérieure à trois ans qui aurait pu présenter trop de facteurs dépassés.

• (12.20 p.m.)

7 mai 1971

Nous n'avons pas voulu ajouter une disposition qui empêcherait le cultivateur de prendre la décision la plus judicieuse sur ce qu'il doit semer, ses méthodes agricoles et sur la façon de tirer le meilleur parti de ses perspectives de commercialisation au cours d'une année ordinaire. Nous nous étions d'abord proposé de fixer la limite de \$15,000. Le bill en parle comme d'un chiffre qui conserverait au régime environ 90 p. 100 des recettes totales des provinces des Praïries. Nous prévoyons qu'avec l'accroissement des besoins, la limite de \$15,000 proposée pour la première année sera rajustée pour conserver environ le même pourcentage dans le cadre du régime.

Ce que nous leur disons en substance, c'est que les recettes réalisées par les cultivateurs dont les livraisons dépassent \$15,000 n'ont pas besoin de l'appui du Trésor prévu au plan de stabilisation. En d'autres termes, nous voulons dire en réalité que si nous nous félicitons de voir les crédits de l'État venir compléter les revenus des cultivateurs dont l'exploitation ne dépasse pas une certaine limite, ou même des gros cultivateurs si leur exploitation ne dépasse pas cette limite, nous ne proposons pas que ces mêmes crédits servent à encourager les agriculteurs à cultiver plus que ne l'exigerait une exploitation rentable et efficace.

De là, on peut voir à quel point le gouvernement croit réellement qu'il est souhaitable de maintenir la culture comme un mode de vie viable et utile. Nous sommes persuadés, il est vrai, que nous devrions essayer d'assurer que l'ensemble du régime, sur lequel le gouvernement a prise, permette à tout élément de ce régime de rapporter au maximum aux exploitants agricoles. Je voudrais préciser, comme un trait fondamental de notre philosophie, que nous n'envisageons nullement d'obliger un cultivateur à quitter sa ferme s'il préfère y vivre. Je tiens à le déclarer catégoriquement et j'espère que tous les députés de l'opposition se souviendront de cette prise de position que nous exprimons fermement. Essentiellement, c'est aux gens engagés dans l'agriculture qu'il appartient de décider du nombre de personnes qui veulent se livrer à la culture.

Je crois que c'est très important, et j'exhorte les députés d'en face à cesser de faire constamment allusion à des intentions malveillantes de la part du gouvernement.

Une voix: C'est de la politicaillerie.

L'hon. M. Lang: Je les incite à cesser ce jeu-là car non seulement c'est de la politicaillerie, comme vient de le dire mon collègue, mais c'est agir de façon calculée de manière à accroître le désespoir et la frustration chez les cultivateurs qui connaissent très bien leurs problèmes. J'incite l'opposition à reconnaître, comme nous le faisons, que nous devrions essayer d'offrir des solutions de rechange et des possibilités aux cultivateurs en difficulté. A ceux qui veulent demeurer à la ferme, nous devons offrir les moyens de rendre leur exploitation plus rentable là où leurs terres sont trop petites ou encore là où ils ont besoin de capitaux pour diversifier leurs cultures. A ceux qui veulent quitter la terre, nous devons aussi offrir des possibilités raisonnables de gagner leur vie et les renseigner sur d'autres genres de travail. Je veux que les députés et la population canadienne sachent que nous allons aider les hommes et les femmes qui veulent continuer à vivre sur la terre et à y élever leur famille, afin d'augmenter leur efficacité et d'améliorer le plus possible leur situation face à la question des transports, de la manutention et des autres problèmes.

Dans le bill à l'étude, il y a un article portant sur les paiements provisoires rendus nécessaires du fait que nous proposons, dans cette mesure, d'abroger la loi sur les réserves temporaires de blé dès la présente campagne agricole, avec les obligations qu'elle impose au gouvernement, et du fait que par ailleurs, le compte de stabilisation n'est pas encore ouvert. Dans nos premiers projets, nous envisagions de verser les paiements dès cette année, comme si le compte de stabilisation avait été ouvert. A la suite des entretiens longs et fructueux que nous avons eus avec les groupements d'agriculteurs et leurs dirigeants, cependant, nous avons conclu qu'il serait préférable de ne pas effectuer les paiements en puisant dans le compte de stabilisation pour cette année. D'abord, les